Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Préfecture
le 27 octobre 1998 et de la publication
le 29 octobre 1998
Le Maire,

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 1998

DELIBERATION N° 98/10/414

OBJET : BUDGET DU SERVICE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT, EXERCICE 1998 : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Municipal,

SUR proposition du Maire,

VU l'avis favorable de la commission des finances,

A l'unanimité,

DECIDE d'effectuer les virements de crédits suivants :

Fonctionnement recettes :

article 002 : Résultat de fonctionnement reporté	+ 205 268,10 F
article 7061 . Redevances d'assainissement	- 105 268,10 F
sous-total recettes de fonctionnement :	***+ 100 000,00 F***

Fonctionnement dépenses :

article 004 : Dépenses imprévues	+ 100 000,00 F
sous-total dépenses de fonctionnement :	***+ 100 000,00 F***

Investissement recettes :

article 1068 : Excédent de fonctionnement reporté	+ 700 000,00 F
sous-total recettes d'investissement :	***+ 700 000,00 F***

Investissement dépenses :

article 001 : Déficit antérieur reporté	+ 208 326,53 F
article 2313 : Travaux de réseaux d'assainissement	+ 491 673,47F
sous-total dépenses de fonctionnement :	***+ 700 000,00 F***

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

REÇU LE 27.OCT.1998 SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

MAIRIE D'YERRES (91)

Pour extrait conforme
Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
Services Financiers / YN / 23/10/98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE